

La Commission scolaire de langue française



1596, Route 124, Abram-Village
Île-du-Prince-Édouard, C0B 2E0
téléphone : (902) 854-2975
télécopieur : (902) 854-2981
www.edu.pe.ca/cslf

Secteur : GOUVERNE
Politique : GOU-248
Entrée en vigueur : printemps 2003 (date officielle)
Date de révision : 14 avril 2009

Référence(s) juridique(s) :

Autre(s) référence(s) :

Remplacement d'urgence de la direction générale

Au moins deux cadres supérieurs doivent être familiers avec les dossiers et le fonctionnement du conseil des commissaires et être en mesure de prendre la relève de la direction générale dans l'éventualité où celle-ci doit quitter son poste sans pouvoir donner de préavis.

1. Afin de protéger la Commission scolaire de langue française d'une situation résultant de l'absence de la direction générale et afin d'assurer sa succession immédiate par intérim, cette dernière ne néglige pas de familiariser son personnel-cadre supérieur avec les dossiers et les processus qui relèvent du conseil des commissaires et de la direction générale.